

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Domaine de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la ville-habitat-
logement

OBJET :
OPAH RU
OPERATION
« CŒUR DE
VILLE » N°2016-01
– ATTRIBUTION
DE SUBVENTIONS
AU TITRE DES
REHABILITATIONS
DES FACADES
MAJOREES

Séance du Conseil Municipal du 24 février 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GRIMAUD Gérard, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. SCHNEIDER Daniel donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absents : Mme SOULIER Agnès, M. THOMAS Eric,

Secrétaire : Mme Sarah EL KAHAZ,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOGATION CONSEIL
EN DATE DU : 18.02.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 18.02.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 01.03.2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) est instaurée par délibération du Conseil Municipal n° 2012-141 du 25 avril 2012 et qu'elle a débuté courant novembre 2012.

Dans le cadre de cette opération, la Ville a mis en place une aide à la réhabilitation des façades majorées par délibération du Conseil Municipal n° 2012-343 du 29 octobre 2012,

Il rappelle en outre, la délibération du Conseil Municipal n° 2014-104 du 10 mars 2014 approuvant le cahier des charges actualisé portant sur les différents périmètres et les modalités d'attribution de ces aides complémentaires à la réhabilitation des façades majorées allant de 40 % à 80 % d'un forfait de travaux par m² qui varie de 55 € à 120 € en fonction du traitement réalisé sur la façade,

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement annexé à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville et réunissant les conditions définies pour l'obtention des subventions,

Il précise que le Cabinet URBANIS, chargé du suivi animation de l'OPAH – RU a émis un avis favorable stipulant que les travaux réalisés par les propriétaires concernés sont conformes aux prescriptions et aux devis déposés,

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer la subvention aux propriétaires concernés selon le tableau présenté en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 23 février 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE au vu des dossiers de demande de paiement déposés, de verser, au titre de l'aide à la réhabilitation des façades majorées dans le cadre de l'OPAH-RU, les subventions figurant sur le tableau présenté en annexe.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2016 » de la commune, article 20422, subvention d'équipement aux personnes de droit privé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 24 février 2016.

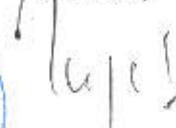
Ampliation faite le :
29 FEV. 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
26 FEV. 2016
Par publication le :
01 MARS 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,



Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 26/02/2016
N°011-211100763-20160224-2016-41db-DE

Annexe : tableau demande de paiement – subvention « façades majorées »

propriétaire	traitement	cadastre	adresse projet	Coût travaux TTC	subvention Ville			agrément	
					taux	Subvention *	Plafond		Montant
SCI JYP M. Jean Yves PRADIER	peinture	AH 857	27 rue Maréchal Foch	6059,84	40%	1 408,00	4 000,00	1 408,00	06/11/2014
SARL AUDE OPTIQUE M. Bernard STIGLIANI	complet	AH 987	70 rue de Dunkerque	5451,80	40%	2 621,80	4 000,00	2621,80	19/12/2014
M. David DUPUY	complet	AH 9	12 rue du Château d'Eau	11415,68	60%	3 888,72	6 000,00	3 888,72	19/12/2014
Syndic LOUBAT IMMOBILIER	complet	AK 184	24 rue des Pyrénées	18399,73	40%	9173,76	4000,00	4000,00	02/06/2015
M. Angel PAGNACCO	complet	AH 1510	22 rue du Planoulet	5153,78	40%	1 114,08	4 000,00	1 114,08	19/12/2014
Total								13 032.60 €	

*Surface retenue en m² X forfait de travaux par m² qui varie de 55 € (peinture) à 120 € (traitement complet) X taux (40 % à 60 % en fonction du périmètre).
Le montant de la subvention totale ne peut pas excéder 80 % du coût total des travaux